Établissement public de santé mentale de la Somme	***Procédure de demande d'aménagement des Personnes en Situation de Handicap - IFAS Année 2025- 2026***	**Date d'application : Juillet 2021** **Date de mise à jour : Juillet 2025**

1/ Après confirmation de votre inscription à l'IFAS de l'EPSM de la Somme :

Vous **envoyez** la demande d'aménagement aux référents handicap :

Jessica BLONDELLE - Grégory HOLT – Déméter LEPINOY - Benjamin LERICHE

➢ referent.handicap.ifms@epsm-somme.fr

2/ Vous **devez prendre un rendez-vous avec un médecin agréé** (https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/liste-des-medecins-agrees-en-hauts-de-france-0)

3/ A la fin de la consultation, le médecin vous remet un avis médical sur lequel sont listés les aménagements qu'il propose. Vous avez jusqu'au **jeudi 18 septembre 2025** pour rencontrer le médecin agrée et faire parvenir l'avis médical aux référents handicap.

4/ Remplir le formulaire de demande d'aménagement des conditions d'examens et le transmettre aux référents handicap avant le **18 septembre 2025.**

5/ Votre dossier sera **présenté** en section compétente pour étude et validation de votre projet d'accompagnement. Les préconisations des médecins seront croisées avec les capacités matérielles et humaines que l'IFAS peut mettre à votre disposition.

6/ Vous serez **informé** de la décision par un courrier adressé par la directrice de l'Institut et par le référent handicap et/ou le référent pédagogique.